

AVIS AU PUBLIC

Eaux

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau nous a transmis, en date du

4 mars 2025

la demande d'autorisation

EAU/AUT/25/0182

concernant la

mise en place de quatre mares et construction d'un pont pour bétail à Reckingerhaff-Weiergewan

à l'endroit

Dalheim, Bous

pour le requérant

Administration de la nature et des forêts (Arrondissement Est)

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Bous, le 27 mars 2025
pour le Collège des bourgmestre et échevins :


le Bourgmestre




le Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Bous-Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée à partir du de ce jour pour une durée d'au moins 40 jours.

Bous, le 27 mars 2025


le Bourgmestre




le Secrétaire